

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE
Mercredi 10 avril 2013 à 20 heures**

Présents : M.RIGAUX - Y.BRESOUS - P.LEVERT - C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN - O.BLERIOT - JF.CARBONNAUX - M.CAPON - D.WILLEMANN - JF.GOURDIN - D.RIGOLIN - P.VANDEROSIEREN – J.HAPPE.

Absents avec pouvoir : E. BOURSIN (M.RIGAUX) – M.BOUTILLIER (C.CHASSAGNOUX) et D.RIGOLIN (P.GOURLIN) qui quittera la séance avant son terme.

Secrétaire de séance : J.HAPPE.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 20 mars 2013**

Le compte-rendu est approuvé par 14 voix pour et une voix contre (M.CAPON).

• Suite à la réunion de la commission finances qui s'est tenue le lundi 8 avril, M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des deux points suivants :

- création d'un budget lotissement.

- conventionnement avec 2 agriculteurs pour le déneigement.

Cette demande est adoptée pour les deux points à l'unanimité.

M le Maire remercie M. Stéphane MATHIEU qui a aidé à l'élaboration du budget et qui vient ce soir le présenter au Conseil municipal.

• **Vote des taux d'imposition 2013 et budget 2013**

présentés par M. Stéphane MATHIEU, trésorier municipal

L'établissement du budget nécessite le vote des taux d'imposition.

La commission des finances propose de maintenir les taux.

Rappel des taux d'imposition 2013 :

Taxe d'habitation : 14,91

Taxe foncière (bâti) : 9,13

Taxe foncière (non bâti) : 23,42

CFE : 13,77

Rappel des impositions prévisionnelles 2013 :

Intitulé des taxes	Taux 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14.91%	543 600	81 051
Taxe foncière (bâti)	9.13%	1 204 000	109 925
Taxe foncière (non bâti)	23.42%	92 300	21 617
CFE	13.77%	1 424 000	196 085
		Total :	408 678

Budget 2013

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **835 111 €** avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2012 de 259 342 € (une somme de 277 365 € étant affectée en section d'investissement)

- **côté dépenses** : 223 602 € de charges à caractère général - 130 000 € de charges de personnel - 110 000 € de charges de gestion courante - 6 500 € de charges financières - 500 € de charges exceptionnelles - 85 058 € d'atténuations de produits - 277 365 € de virement vers la section d'investissement - 2 000 € de dépenses imprévues - 86 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- ✓ **contributions aux organismes de regroupement** : 75 000 €
SISCO MONCHY-TERTRY-DEVISE : 70 700 € - SIVOS de la région de PERONNE : 1 100 € (inscription au budget, pas de fiscalisation) - Syndicat de la rivière OMIGNON : 3 200 €
- ✓ **autres contributions obligatoires** : 550 €
ATESAT : 200 € - Association des Maires de la Somme : 200 € - C.A.U.E : 30 € - Groupement sylvicole de l'Aisne : 20 € - Syndicat forestier de l'Aisne : 100 €
- ✓ **subventions** : 8 650 €
associations : 7 650 € - Groupement paroissial : 750 € - S.P.A. ROUVROY : 250 €
- **côté recettes** : 2 500 € d'atténuation de charges – 5 900 € de produits des services – 436 862 € d'impôts & taxes – 122 057 € de dotations & participations - 7 050 € d'autres produits de gestion courante – 1 400 € de produits financiers - soit 575 769 € de recettes de l'année + 259 342 € d'excédent reporté de l'exercice précédent

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **400 655 €**

- **côté dépenses** : 10 100,50 € de remboursement de capital d'emprunts – 263 350 € d'immobilisations corporelles ou en cours - 11500 € d'immobilisations incorporelles - 2 000 € de dépenses imprévues – 113 704,50 € de restes à réaliser
- **côté recettes** : 8 000 € de FCTVA – 13 672 € d'affectation de résultats – 1 500 € de subventions – 86 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections - 277 365 € d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement + 100 032 € d'excédent reporté de l'exercice précédent

Les taux d'imposition 2013 et le budget 2013 sont votés à l'unanimité (15 voix).

• **Création d'un budget lotissement**

Considérant que la commune engage un programme d'aménagement de la zone à urbaniser (zone déjà référencée comme à urbaniser dans le POS), considérant que les opérations budgétaires relatives à cet investissement (acquisition de terrains, études préalables, honoraires) doivent être retracées dans un budget assujéti à TVA, M. le Maire propose la création d'un budget lotissement. M. Stéphane MATHIEU, trésorier municipal, propose une création assez rapide de ce budget lotissement pour acheter les terrains de la zone à urbaniser sur ce nouveau budget plutôt que sur le budget communal pour ne pas avoir à effectuer un transfert ultérieurement et éviter ainsi un jeu d'écritures.

Le PLU, pas encore adopté, ne constitue pas un obstacle car la zone existait comme réserve d'équipement dans le POS par contre il faudra attendre l'adoption définitive du PLU pour commencer les travaux.

Les frais de géomètre déjà engagés pourront être transférés sur le budget lotissement.

M.CAPON juge prématurée cette création.

S.MATHIEU précise que cette création permet la récupération de la TVA totale le trimestre suivant et non pas 2 ans plus tard comme sur le budget communal.

Il n'y a pas d'obligation d'allotir l'entièreté de la zone mais une réserve peut être constituée pour un équipement (RPC par exemple).

Si aucun lotissement n'est créé au bout de 5 ans, il conviendra de reprendre les terrains au compte

de la commune.

La création du budget lotissement est adoptée par 14 voix pour et une voix contre (M.CAPON).

La date de création est fixée au 1^{er} avril 2013 et après consultation du cadastre il est décidé d'opter pour la dénomination de lotissement « le Mesnil ».

M. le Maire remercie M.MATHIEU et après le départ du trésorier municipal, la réunion se poursuit en respectant l'ordre du jour.

• **Election des représentants au SIAEP de la Vallée de l'Omignon**

Il convient d'élire 2 titulaires et 1 suppléant (actuellement 3 titulaires).

M.CAPON souhaiterait attendre la publication de l'arrêté préfectoral confirmant la fusion et que la représentation soit de 2 titulaires et 2 suppléants.

Considérant le fait que cette décision interviendra au 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 3 mois il est procédé à l'élection des représentants.

Sont élus : P.GOURLIN titulaire à l'unanimité

JF CARBONNAUX titulaire à l'unanimité

D.RIGOLIN suppléant à l'unanimité.

• **Versement de la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2013 (délibération)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquitter la contribution de l'année 2013 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 1 061,30 € par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements).

• **Déneigement**

Après avoir manifesté un sentiment d'abandon et marqué son incompréhension de la gestion du plan de déneigement qui incombe à la Com de Com, la route de Vraignes n'étant pas retenue comme prioritaire, le Conseil est unanime pour reconnaître l'utilité du travail effectué par deux agriculteurs : N.RIGAUX et O.GOURLIN.

Il est donc décidé d'établir une convention qui permettra de rémunérer le travail effectué : 19h30 pour N.RIGAUX et 16H30 pour O.GOURLIN, sur la base du taux horaire de 66€HT fixé par le Conseil Général.

Décision adoptée par 12 voix pour (M.RIGAUX et P.GOURLIN n'ayant pas participé au vote).

D'autre part, JF.GOURDIN souhaite associer N.PINCHON et C.COMMONT qui ont dégagé des rues du centre bourg et propose que la commune marque sa reconnaissance en faisant un geste qui pourrait être la remise d'un panier garni.

Proposition est faite d'associer également JB.GRU qui a permis le ravitaillement du hameau de FLEZ.

• **Questions diverses**

- Compte-rendu de la réunion de restitution de la troisième phase d'étude sur l'organisation scolaire en pays hamois du 10 avril :

Après une synthèse relative à l'aspect financier et juridique par V.BREHANT, chaque représentant des communes a fait part du positionnement de son conseil municipal sur les différentes propositions de RPC.

M.BONEF a indiqué qu'il n'envisageait pas de RPC regroupant toutes les communes au nord du canton alors que des locaux sont disponibles à Ham pour accueillir les élèves des communes proches (Douilly, Sancourt et Offoy).

Toutefois, en l'absence de positionnement des conseils municipaux des communes concernées par ce rapprochement avec Ham, deux hypothèses de projet sont retenues :

- Projet de RPC regroupant toutes les communes au nord de Ham (référéncé d)

- Projet de RPC avec les communes situées au nord de Ham sans Voyennes et sans Offoy, Sancourt et Douilly regroupées avec la ville de Ham (référéncé g) (choix de notre commune).

Lors de cette réunion, J.HAPPE a rappelé la faiblesse des effectifs du regroupement de la Vallée de l'Omignon et s'est étonné que se mette en place la fusion administrative des regroupements de Matigny et Croix-Moligneaux, confirmée par la remise aux représentants des communes concernées de l'arrêté préfectoral, alors que l'étude de M.LEPAGE préconise que les communes de Quivières et Ugny soient rattachées à notre RPI.

En réponse, M.MISIAK, tout en reconnaissant une situation ambiguë, indique qu'il appartient aux représentants de notre RPI d'en faire la demande auprès de l'Inspection académique, les mesures de carte scolaire étant de la compétence de l'éducation nationale.

- J.HAPPE indique au conseil que l'adhésion de la commune d'Athies au RPI Vallée de l'Omignon n'est toujours pas effective à ce jour, un problème de personnel restant à résoudre, et revient sur la faiblesse des effectifs qui peut faire craindre une fermeture de classe qu'il convient d'anticiper pour tenter de l'éviter en demandant le rattachement des communes de Quivières et Ugny mais également dans l'éventualité de fermeture d'assurer la reconversion du personnel et de gérer les locaux laissés vacants.

-Projet lotissement

M.RIGAUX souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour suivre ce projet et indique qu'il a pris contact avec M.RETUREAU, architecte, qui a participé à la création des RPC du canton d'AILLY LE HAUT CLOCHER et qu'un rendez-vous a été pris pour le mardi 16 avril.

Ce suivi incombera à la commission urbanisme (J.HAPPE remplaçant JF.GOURDIN indisponible pour raison professionnelle) et M.RIGAUX, M.CAPON, P.GOURLIN, J.HAPPE et P.LEVERT sont désignés pour recevoir M.RETUREAU.

- Chantier d'insertion

Confirmation du taux horaire de 150€ pour l'année 2013.

- O.BLERIOT qui a participé à une formation d'artificier, pour laquelle M. le Maire devra faire la demande de validation en préfecture, indique qu'il y a nécessité d'acheter un extincteur et divers matériels pour faciliter le travail .Il rappelle également qu'il convient de faire une demande d'autorisation de tir auprès de la préfecture et précise les modalités de stockage du matériel.

Levée de séance à 22h05